



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : 1 4 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2023-583

1 Intitulé du projet

Construction de cinq serres agricoles et d'un parc agrivoltaïque sur les parcelles BE 145, 146 et 143 au lieu-dit Bône à Sainte-Rose en Guadeloupe.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AMARENCO CREOLE ENERGIE

Raison sociale

AMARENCO CREOLE ENERGIE

N° SIRET

8 4 3 2 0 8 1 1 7 0 0 0 2 1

Type de société (SA, SCI...)

SASU Société par actions

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PFLUMIO

Prénom(s)

Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité.	Les panneaux photovoltaïques constituant des abris pour les cultures de vanille seront d'une puissance totale de 822,15 kWc donc supérieure à 300 kWc mais inférieure à 1 MWc. Les panneaux photovoltaïques situés sur les serres fermées sont considérés comme étant sur toitures donc ne sont pas soumis à cette catégorie.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction de serres et de parc agrivoltaïque au lieu-dit Bône à Sainte-Rose consiste en l'installation de panneaux solaires sur cinq serres agricoles permettant la culture maraichère et d'aromates puis l'installation de panneaux photovoltaïques servant d'abris pour les cultures vanillières. Ce projet est motivé par un besoin d'espace couvert pour permettre ces différentes cultures. Il permettra de développer la production de vanille en Guadeloupe qui nécessite de l'ombre. Les serres permettront de développer la culture de laitues, de concombre, d'aubergines mais également d'aromates tels que le persil et le thym. Les cultures seront biologiques, sans apport d'intrant. L'implantation des structures sera effectuée sur les parcelles BE 146, 145 et 143. La surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires est de 6493,8 m². Chaque installation sur les serres fermées produira 99 kWc pour une puissance totale de 495 kWc. La hauteur des structures envisagée sera de 5,23 m et le point bas des panneaux sera à 2,85 m du sol permettant aux vanilles de se développer. L'électricité produite par la centrale sera intégralement revendue à EDF. Aucune surface ne sera défrichée puisque le parc agrivoltaïque ne se situe pas sur un espace boisé ni sur une forêt. Aucun travaux de démolition ne sera à réaliser.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- De produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie solaire captée par des cellules photovoltaïques et de la restituer dans le réseau général ;
- De soutenir l'activité agricole réalisée sur le site (cultures maraichères et vanillières) et joindre la production d'électricité via la mise en place de panneaux solaires ;
- De développer une centrale photovoltaïque ayant un impact moindre sur la surface du sol (pré-forage permettant l'insertion des pieux et installations sur toitures de serres) ;
- De protéger les cultures de vanille qui nécessitent de l'ombrage et de limiter l'évapotranspiration pour garder l'humidité du sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction des installations photovoltaïques se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux VRD (fossés et noue de rétention) ;
- Montage des structures sur pieux ;
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service.

Les travaux dureront entre trois et quatre mois avec l'intervention d'une dizaine de personnes.

La pose des serres se déroulera également en plusieurs étapes :

- Pose des arceaux ;
- Creusement de tranchées ;
- Ajout des bâches ;
- Fixation des bâches entérées dans le sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- Préventives : Planifiées plusieurs fois par an, elles consistent en des contrôles de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site (modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurité) ;
- Curatives : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service d'exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura la charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : pas de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention d'Amarenco sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle.

Exploitation agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (aromates : thym, persil ; maraichères : laitues, aubergines, concombres...) ;
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil...).

Les panneaux sous forme d'abris de cultures permettront :

- De créer de l'ombre afin de garantir une culture vanillière optimale ;
- De protéger les cultures des intempéries climatiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes :

- Demande d'examen au cas par cas
- Dossier agricole (joint à la demande de permis et transmis à la CDPENAF pour instruction)
- Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale des panneaux solaires Emprise totale du projet	+/- 6 500 m ² +/- 9 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Rose.
Parcelles BE 145 et 146 : zone A (agricole à préserver) ; Parcelle BE 143 : Zone A et N (naturelle à protéger)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Rose est une commune littorale. Le projet se situe à environ 8 km à vol d'oiseau de la côte. Geoportail.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc National de la Guadeloupe et dans la zone de coopération de la réserve de biosphère.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PLU de Sainte-Rose
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une commune couverte par un PPRN et non par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé le 12/01/07.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PLU de Sainte-Rose
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carto.karugeo.fr

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Geoportail.fr
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carto.karugeo.fr

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La récupération des eaux pluviales permettra d'irriguer les cultures à l'aide d'un système gravitaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faudra apporter les matériaux nécessaires à la construction des serres et du parc agrivoltaïque sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas d'alimentation en eau potable/assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont actuellement en jachère avec des bovins qui pâturent. Lors de la construction du parc agrivoltaïque, les cultures seront de type maraîchère et vanillière. Les quelques arbres présents sur les parcelles seront extraits. L'installation de serres entraînera forcément une destruction de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces agricoles puisque le principe de l'agrivoltaïsme est de placer des panneaux solaires au-dessus des cultures (ici sur serres pour les cultures maraîchères et sous forme d'abris pour les cultures vanillières) afin d'allier l'agriculture et la production d'énergie. Il n'engendrera pas non plus la consommation d'espace naturel sur la parcelle BE 143 puisque le projet se concentrera seulement au Nord de la parcelle, sans toucher à la zone naturelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Guadeloupe est concernée par un seul PPRT. Il prend en compte les effets des accidents technologiques susceptibles de survenir sur les deux établissements SEVESO seuil haut situés sur la commune de Baie-Mahault, Zone Industrielle à la Pointe Jarry : - SARA : dépôt d'hydrocarbures ; - Rubis Antilles Guyane : centre emplisseur de gaz. Le projet ne se situe pas au sein du zonage réglementaire du PPRT de la Pointe Jarry.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles BE 145 et 146 ne sont pas concernées par des risques naturels. Cependant, la parcelle BE 143 est concernée par un risque moyen d'inondation sur sa partie Sud-Ouest. Comme le projet ne s'étend que sur la partie Nord de cette parcelle, il n'est donc pas concerné par ce risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux qui se dérouleront la semaine pendant la journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de construction, des vibrations pourront avoir lieu lors des forages.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se dérouleront le jour, donc ils n'engendreront pas d'émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le démantèlement de la centrale photovoltaïque engendra la production de déchets tels que les panneaux, les structures de supports et fondations, le retrait des locaux techniques (PTR, PDL, local de stockage de matériel), l'évacuation des câbles et fourreaux des tranchées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paysage de la zone sera forcément légèrement modifié puisqu'à l'heure actuelle, seuls des bovins pâturent sur la zone. Par la suite, des cultures vanillières et maraîchères y seront effectuées. Les panneaux seront installés sur pieux au-dessus des cultures de vanille. Les autres seront installés directement sur les serres qui serviront pour le maraîchage. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine culturel, archéologique et architecturale mais plutôt au patrimoine paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les panneaux photovoltaïques sous forme d'abris de cultures seront placés au-dessus des cultures de vanille et les autres panneaux seront placés sur les serres qui serviront pour le maraîchage et les cultures d'aromates. L'installation des panneaux et des serres permettront aux parcelles, actuellement en jachère, de retrouver leur fonction agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

SANS OBJET

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Par souci de clareté, l'ANNEXE 8 présente une description détaillée des enjeux environnementaux, des impacts du projet, ainsi que des mesures prévues afin d'éviter, réduire et compenser les effets du projet sur l'environnement.

Selon notre analyse (voir ANNEXE 8), les principaux enjeux environnementaux du site sont : l'occupation des sols (évalué comme fort), la qualité de l'air, la trame verte et bleue, les réseaux et le contexte socio-économique sont évalués comme moyen. Chaque impact a fait l'objet de mesures permettant de les limiter pour les rendre faible voire nul. Parmi ces mesures, on note notamment l'optimisation des flux de camions et les travaux effectués hors période cyclonique. Concernant l'enjeu sur le contexte socio-économique, l'impact est finalement positif puisque l'installation contribuera à faire diminuer le taux de chômage en créant de l'emploi. Il en est de même pour la pollution, puisque l'installation d'une centrale agrivoltaïque permettra d'allier la production agricole à fort rendement et la production d'énergie verte sans combustible fossile donc respectueuse de l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts du projet sur l'environnement qui sont relativement faibles, l'installation des serres et d'un parc agrivoltaïque semblent bénéfiques pour notre climat puisque la production d'énergie renouvelable n'engendrera aucune pollution (pas de rejet de GES), sans combustible fossile. Certains panneaux solaires serviront d'abris pour protéger les cultures de vanille. Les différentes cultures permettront à la Guadeloupe de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. Cela contribuera à renforcer la sécurité alimentaire de la région en garantissant un approvisionnement constant en produits frais et locaux. Notons qu'aucun aléa n'a été repéré sur la zone de projet.

Selon nous, le projet peut donc faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8. Description des mesures du projet sous forme de tableau – Projet de construction de serres et d'un parc agrivoltaïque – Bone, 97 115 Sainte-Rose, Guadeloupe	<input checked="" type="checkbox"/>
2	9. Extrait du PPRN de la parcelle BE 146	<input checked="" type="checkbox"/>
3	10. Extrait du PPRN de la parcelle BE 145	<input checked="" type="checkbox"/>
4	11. Extrait du PPRN de la parcelle BE 143	<input checked="" type="checkbox"/>
5	12. Extrait du PLU de la parcelle BE 143	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

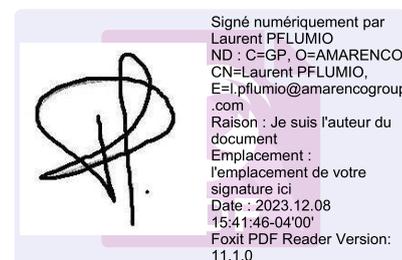
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)